



Mairie de Fère en Tardenois  
11 place Aristide Briand  
02130 Fère-en-Tardenois

☎ 03.23.82.20.44 ☎ 03.23.82.02.12

# Passport

**⚠** Le dépôt **ET** le retrait du passeport se font **UNIQUEMENT** sur rendez-vous, la présence du demandeur (y compris mineur) est obligatoire.

DATE : .....

HEURE : .....

**En cas d'imprévu ou de retard, merci de prévenir la Mairie.**

Le jour du rendez-vous, le demandeur devra être en possession de tous les documents demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Vous avez désormais la possibilité d'établir une "Pré-demande de Passeport" en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr>.  
Attention : la pré-demande de passeport ne vous dispense pas de vous présenter personnellement en mairie pour déposer votre demande.

- Pour utiliser ce télé-service, créez votre compte en quelques minutes puis saisissez les informations dans "Pré-demande de Passeport" en ligne. (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande)
- Après la saisie des informations, imprimer le document avec le QR Code ou relevez le numéro de la "Pré-demande de Passeport" : ils sont indispensables à la mairie.

1. photographie d'identité en couleur récente de format 3,5 x 4,5 cm de face et tête nue, sur fond clair, neutre et uni. **PHOTOGRAPHIE DIFFERENTE DE LA PIÈCE ACTUELLE (carte d'identité ou passeport) présentée le jour de la demande.**

Timbre fiscal (sur le site : [tribres.impots.gouv.fr](http://tribres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac) :

18 ans et plus	86 €
Entre 14 et 17 ans	42 €
Entre 0 et 14 ans	17 €

1 justificatif de domicile de moins d'1 an à votre nom : **ORIGINAL + photocopie.**  
*En cas d'hébergement au domicile d'un tiers, y compris des parents, présenter les documents suivants :*

- Une pièce justificative du domicile de la personne qui vous héberge
- La copie recto-verso de la carte d'identité de la personne qui vous héberge
- Une attestation sur l'honneur précisant la date de début de l'hébergement.

Carte nationale d'identité (périmée depuis moins de 5 ans) : **ORIGINAL + photocopie**

Passeport à renouveler : **ORIGINAL + photocopie.**

Rapporter votre numéro de pré-demande (ou imprimez le récapitulatif effectué sur le site de l'ANTS, ou le formulaire [ANTS n°12100\\*02](http://ants.gouv.fr) (que vous pouvez présenter après l'avoir rempli en ligne et imprimé).

Dispense de production d'un **certificat d'identité** pour le renouvellement d'un passeport biométrique (le mot **passaport** est souligné sur la couverture) lorsque le demandeur était déjà majeur lors de sa précédente demande (passeport déjà valide 10 ans).

Connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents pour compléter le formulaire de demande de passeport.

En cas de non présentation d'un titre d'identité sécurisé, carte d'identité plastifiée ou passeport biométrique ou électronique (mot passeport sur la couverture) :

**Copie intégrale de l'acte de naissance** avec filiation complète de moins de 3 mois :

- **Né(e) en France, ou en Métropole** : à la mairie de votre lieu de naissance.
- **Né(e) dans un département de l'outre-mer** : à la mairie de votre lieu de naissance ou au Ministère de l'Outre-mer - Service d'état-civil - 27, rue Oudinot - 75700 Paris.
- **Né(e) à l'étranger** : au Ministère des Affaires Étrangères - 11, rue Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex 9 ou <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/etat-civil/demande.html>

Si 1<sup>ère</sup> inscription d'un nom d'usage (nom marital ou autre...) : copie intégrale de l'acte de mariage ou acte de naissance de moins de 3 mois avec l'inscription de la mention correspondante.

Déclaration de PERTE (remplie en Mairie le jour du dépôt de la demande complète) ou de VOL (gendarmerie ou commissariat).

Livré de famille (si la demande est pour un mineur) : **ORIGINAL + photocopie.**

Si la demande est pour un mineur, en cas de séparation ou de divorce des parents, présenter la décision de justice : **ORIGINAL + photocopie.**